

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

28 MARS 2025

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue à la salle du bureau municipal située 118, rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs à 19 h 35 vendredi le 28^e jour du mois de mars 2025. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie, Monique Gravel, Danick Harvey, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Claire Gagnon.

2025-03-23

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION.

Sur proposition de Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité de renoncer à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire.

2025-03-24

1- ADJUDICATION DE CONTRAT – CONSTRUCTION DU NOUVEAU PAVILLON D'ACCUEIL DE LA BASE DE PLEIN AIR DU LAC NAIRNE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs est allée en appel d'offres public pour la construction du nouveau pavillon d'accueil de la Base de plein air du Lac Nairne (no 15030-00030) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, au terme de cet exercice, a reçu sept (7) soumissions dont l'une d'elles était incomplète ;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Construction Philex Inc. au montant de 248 000 \$ avant taxes ;

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions la recommandation est à l'effet de retenir la soumission conforme de Construction Philex Inc. pour la construction du nouveau pavillon d'accueil de la Base de plein air du lac Nairne ;

EN CONCÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à la majorité des membres du conseil Pour (Monsieur Rémi Simard, Monsieur Danick Harvey, Monsieur Thomas-Louis Thivierge, Monsieur Marco Lavoie et Madame Claire Gagnon Mairesse) Contre (Madame Monique Gravel et Monsieur James Dufour) :

QUE le Conseil accepte la plus basse soumission conforme déposée par Construction Philex Inc. au montant de 248 000 \$ avant taxes relativement à l'appel d'offre no 15030-00030 :

QUE le conseil autorise la directrice générale, Lise Lapointe, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents afférents.

2024-03-25

**2. AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UN DOSSIER
DANS LE CADRE DU MÉRITE QUÉBÉCOIS DE LA
SÉCURITÉ CIVILE**

ATTENDU QUE la cérémonie du Mérite Québécois de la Sécurité civile se tiendra le 28 octobre 2025 ;

ATTENDU QUE le Conseil autorise la directrice générale, Lise Lapointe, à déposer deux dossiers de candidatures afin de souligner la contribution de Monsieur Daniel Boies ainsi que Monsieur Claude Ouellette au sein du service de protection incendie de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil autorise la directrice générale, Lise Lapointe, à déposer les dossiers de Monsieur Daniel Boies et de Monsieur Claude Ouellette dans le cadre du Mérite Québécois de la Sécurité civile ;

QUE le Conseil autorise, la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents afférents.

2025-03-26

**3. AUTORISATION DE SIGNATURE – BAIL
UNIFORMISÉ POUR LE LIEU DU SCRUTIN DU 28
AVRIL 2025 DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS
FÉDÉRALES**

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité autorise la directrice générale, Lise Lapointe, à signer le bail uniformisé au tarif proposé pour le lieu de scrutin au 121 rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs dans le cadre des élections fédérales du 28 avril 2025.

2025-03-27

4. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité que la séance extraordinaire est levée à 19 h 40.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 28 mars 2025, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.